



## Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALES/19367  
21 décembre 1987  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 21 DECEMBRE 1987, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que le 16 décembre 1987, l'agence de presse de la République islamique d'Iran a rapporté que les autorités iraniennes avaient relâché 450 prisonniers iraqiens, lesquels ont demandé l'asile politique en Iran, pour prendre les armes contre leur patrie, l'Iraq.

Le Ministère iraquien des affaires étrangères a déjà évoqué en détail devant différentes instances internationales, notamment l'Organisation des Nations Unies, le triste sort réservé aux prisonniers de guerre iraqiens en Iran, en affirmant que le régime iranien les avait traités, dès le début, dans une optique politique conforme à ses objectifs expansionnistes contre l'Iraq. C'est ainsi qu'il a massacré systématiquement les prisonniers qui refusaient de céder à sa volonté et les a fait embrigader par des éléments iraniens, qui vivaient auparavant en Iraq, pour qu'ils les intimident et leur fassent subir toutes sortes de tortures psychiques et physiques et d'endoctrinement politique afin qu'ils se retournent contre leur patrie. Ce qui a fait dire à l'ancien président du Comité international de la Croix-Rouge, M. Alexandre Haiy, dans une déclaration qu'il a faite le 23 novembre 1984, que l'Iran ne laissait aux prisonniers de guerre iraqiens qu'une alternative : la trahison ou la mort.

Cette information diffusée par les autorités iraniennes ne fait que confirmer ces violations flagrantes des principes humanitaires régissant le traitement des prisonniers, ainsi que l'exploitation de ces derniers en vue de la réalisation de leurs objectifs expansionnistes et contraires au droit international.

En rappelant que ces pratiques iraniennes sont contraires à la Convention de Genève de 1949 relative au traitement des prisonniers de guerre et aux principes moraux les plus élémentaires, nous dénonçons vigoureusement ces pratiques barbares que le régime iranien ne cesse de faire subir aux prisonniers iraqiens qu'il oblige, sous la contrainte, à porter les armes contre leur patrie, l'Iraq.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Ismat KITTANI

-----

